

François Simiand (1932)

“ Économie appliquée et économie finaliste ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
à partir de :

François Simiand (1932)

“ Économie appliquée et économie finaliste ”

Une édition électronique réalisée à partir de l'article de François Simiand,
“ **Économie appliquée et économie finaliste** ” (1932). Extrait de François
Simiand, *Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie, Tome 2*, 1932, 532-
541. Paris: Félix Alcan, Libraire-éditeur. Texte reproduit dans l'ouvrage de
François Simiand, *Méthode historique et sciences sociales*. (pp. 501 à 512)
Réimpression. Paris: Éditions des archives contemporaines, 1987, 534 pp.
Choix de Marina Cedronio.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001
pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 9 novembre 2002 à Chicoutimi, Québec.



“ Économie appliquée et économie finaliste ”

François Simiand (1932)

Une édition électronique réalisée à partir de l'article de François Simiand, “**Économie appliquée et économie finaliste**” (1932). Extrait de François Simiand, **Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie, Tome 2**, 1932, 532-541. Paris: Félix Alcan, Libraire-éditeur. Texte reproduit dans l'ouvrage de François Simiand, **Méthode historique et sciences sociales**. (pp. 501 à 512) Réimpression. Paris: Éditions des archives contemporaines, 1987, 534 pp. Choix de Marina Cedronio.

Sous la rubrique d'Économie appliquée et Économie finaliste, nous grouperons, pour le présent examen comparatif sommaire, les études ou parties d'étude touchant notre matière qui, d'ordre très divers, depuis des tractations terre à terre et toutes proches de buts pratiques limités, jusqu'à des constructions doctrinales d'ambition régulatrice universelle, ont toutefois ce caractère commun de se préoccuper avant tout de reconnaître si les choses sont telles qu'on les désire ou les conçoit, et encore ou même seulement quels sont les moyens de faire qu'elles soient telles, avant et plutôt que de savoir d'abord et tout simplement comment elles sont ce qu'elles sont. Nous employons l'épithète d'appliquée, parce que c'est elle qui désigne d'ordinaire cet ordre de connaissances qui vise l'appropriation des choses à un but conçu ou désiré par

l'homme ; mais ici cette tractation n'est pas précédée forcément d'une étude des faits en eux-mêmes ; et souvent la construction, notamment celle qui a des desseins généraux, part d'emblée de concepts normatifs établis par l'esprit, ou s'y dirige tout de suite pour en prendre sa caractéristique et sa valeur, et c'est pourquoi nous dirons aussi Économie finaliste.

Nous commençons ici par ce groupe parce que c'est bien lui qui, historiquement, a eu d'abord majeure sinon exclusive importance dans les travaux inspirés par notre matière, malgré que l'ordre logique apparaisse plutôt l'inverse ; et il ne laisse pas de conserver encore aujourd'hui une emprise notable, souvent encore tenue pour primordiale. Il ne faut pas s'en étonner : partout, en effet, où des intérêts ou des aspirations de l'homme sont en jeu, l'application cherchée ou tentée aux fins désirées ou conçues a précédé l'étude et la connaissance pure et simple de la réalité pour elle-même ; le guérisseur non seulement a précédé le médecin, mais le médecin lui-même a précédé, et en de notables parts, précède encore, le physiologiste ; et même après que la physiologie et que la médecine scientifiques se sont constituées et habilitées, il y a encore des guérisseurs.

Il ne faut pas s'en étonner; il faut même le comprendre, mais il faut se garder de faire de même : - voilà, touchant cette première place ou cette prééminence donnée à cette sorte d'étude, la position qui nous paraît à adopter. Certes l'étude de science positive ne nous paraît pas, surtout en une matière telle que celle-ci, devoir ni se désintéresser de l'application des résultats auxquels elle aboutit, ni encore moins n'en être par susceptible, ni davantage l'application ainsi fondée, n'être pas de conséquence ; et nous ne pensons pas manquer d'y donner, le moment venu, toute l'attention et l'effort que cette application comporte. Mais pour régler l'objet et la place de cet effort, nous invoquerons des formules qui nous paraissent résumer l'épreuve abondamment fournie dans des connaissances positives plus avancées : "Application et téléologie ne valent qu'autant qu'elles sont de science ou suivant science, et science appliquée suppose et suit science proprement dite." Et nous nous contenterons, à cette place, de quelques considérations tirées de notre matière même, pour préciser et expliquer l'observation que nous voulons faire ici de ces préceptes stricte et effective.

1° Dans les présentations d'études de cet ordre qui nous sont contemporaines, il se peut qu'un premier caractère en soit voilé par une participation plus ou moins irréfléchie aux préoccupations et aspirations du moment (d'ailleurs souvent bien explicables par les conditions de la réalité présente, et surtout par le fait que les résultats positifs ou négatifs, en étant encore pour

une bonne part à venir, peuvent donc être escomptés selon les vœux ou les illusions de l'heure. Mais qu'on se reporte aux présentations de même ordre en une période un peu éloignée, ce caractère apparaîtra manifeste, et d'autant plus qu'elles seront de qualité plus médiocre : c'en est la *stérilité*. Reportons-nous par exemple, dans notre littérature économique et sociale de la première partie et spécialement du deuxième quart du XIXe siècle, aux si nombreuses "Misère des classes ouvrières", "Amélioration de la condition des travailleurs", "Solution de la question sociale", etc., qui ont si abondamment fleuri en toute cette période et apporté tant de panacées s'annonçant souveraines, avant et plutôt que d'avoir étudié au juste les faits qui constituaient ce mal, s'ils en constituaient objectivement un en effet, et quels en étaient, objectivement aussi, les concomitants et les conditions. A reprendre aujourd'hui ces dissertations avec le recul du temps et tout ce que nous savons des faits de l'époque et des faits ultérieurs, ce qui nous frappe à l'évidence, c'est combien au total elles auront été de peu d'importance dans l'évolution de la condition ouvrière, et même et surtout combien elles auront eu une faible aperception de cette évolution même. Combien "le moindre grain de mil ferait bien mieux notre affaire" ; nous voulons dire : combien il aurait été et nous serait encore plus utile, même pour l'application pratique et non même simplement pour la connaissance, que ces auteurs se soient plutôt employés à étudier et à nous dire ce qui était, ce qui se produisait, avec quels accompagnements, et cela autant que possible par des constatations quantitatives ou en tout cas objectives - ou même des évaluations, mais sur bases objectives, au lieu de nous encombrer sans profit (sauf pour l'histoire des idées, et encore si elle s'étend à toutes les idées même pauvres) de leurs appréciations et imaginations de ce qui devrait être et des façons d'y arriver, et qui n'a pas été ou ne l'a été que d'autre façon. Et avec ce recul et cette information ultérieure, la raison de cette stérilité nous apparaît nettement : c'est que le salaire et la condition ouvrière étaient des réalités propres, ayant une consistance et des conditions d'établissement et de variation sur lesquelles les considérations de cabinet, même de philanthrope, n'avaient par elles-mêmes que peu d'atteinte et encore moins d'action effective. De cette constatation et explication pour le passé, nous pouvons faire application au présent.

2° A vrai dire, des pensées de valeur, aujourd'hui encore, et des doctrines qui, par la qualité de leurs adhérents et la séduction de leur aspiration, à un idéal, ont de l'importance, ne laissent pas de s'attacher d'abord à reconnaître ce que le salaire devrait être, pour y rapporter ensuite et en juger la réalité de fait, et éventuellement tâcher de l'en faire approcher. - Quel est le "juste salaire" ? La répartition actuelle donne-t-elle à l'ouvrier ce qui lui est dû ? Comment, à défaut, la juste répartition serait-elle établie et assurée ? Des auteurs et des doctrines qui dans notre matière s'attachent essentiellement à de telles ques-

tions, et qui sont, du reste, de tendances et d'espèces diverses, certaines confessionnelles, et de différentes confessions, certaines simplement rationnelles (ou pensant l'être), certaines sentimentales, - nous ne voulons pas ici faire une étude propre et détaillée, mais avons seulement à marquer le rapport ou la différence avec une étude positive. Si l'on pense que la rémunération de l'ouvrier est simple affaire de concept et de volonté individuelle, on conçoit que l'économiste ou moraliste ou sociologue, de son cabinet, s'applique, d'abord, à déterminer en idée ce qu'elle doit être ; il ne lui restera ensuite qu'à le faire connaître aux intéressés pour que, si ceux-ci le veulent, il en soit ainsi. L'expérience que nous invoquons tout à l'heure et d'autres encore semblent, dans le passé, assez contraires à cette confiance simple pour qu'il n'y soit pas fait beaucoup plus de crédit pour l'avenir.

Si l'on doit donc tenir compte de la réalité, que peuvent donner et signifier ces déterminations ? "Juste" veut dire conforme à un droit, ou conforme à une morale. S'agit-il que le salaire soit conforme au droit existant ? S'il peut se produire, dans le détail, des applications plus ou moins exactes de ce droit, et même quelques violations, il est bien à penser cependant, en une société constituée et en période non explicitement troublée, qu'en gros et d'ensemble la pratique se conforme à ce droit ; et tout l'art social se réduira à faire que les conditions fixées ou prévues par ce droit soient effectivement réalisées. Ainsi, dans nos sociétés d'économie occidentale contemporaine, le salaire juste comme le prix juste sera, en ce sens, celui qui résultera de la pleine application des principes du droit économique qu'elles ont adopté, c'est-à-dire des principes dénommés liberté de produire, liberté de consommer, liberté de travailler ou ne pas travailler, de contracter ou non, libre concurrence ; - et dès lors il nous semble qu'on va chercher parfois bien loin et de façon bien compliquée la preuve que sous ce régime, pourvu qu'il soit suffisamment appliqué, la rémunération de l'ouvrier est bien ce qui lui est dû selon ce régime, de même que le prix d'un produit y est bien ce qui, selon ce régime, revient au producteur.

Veut-on dire que ce droit économique n'est pas lui-même conforme, ni par suite son application, à un autre droit, droit du passé, droit idéal conçu comme futur, ou encore n'est pas conforme à la morale ou tout au moins à certaines aspirations morales (ou religieuses), de ce temps, d'autres temps, ou possibles ? Personne assurément ne peut interdire ni empêcher qu'on se livre à de telles comparaisons ou formulations. Mais, si l'on se soucie qu'elles passent ou non, ou plus ou moins, dans la réalité, - et ici encore, à moins que l'on tienne le droit, le système économiques, pour constitués et modifiables arbitrairement à volonté, - ce que nous devons dire est que, pour cette application visée, ces déterminations ne suffisent ni ne se suffisent, ne sont pas initiales, et même ne mènent à rien, tant que l'on a pas reconnu en fait comment, par quelles

conditions le droit et le système économiques actuels sont ce qu'ils sont, se sont constitués, ont fonctionné, se modifient ou non, ou encore paraîtraient modifiables, et pour l'un et pour l'autre en quel sens et dans quelles limites. C'est seulement après une telle détermination, - qui, on l'aperçoit, est tout juste la tâche (ou l'une des tâches) à proposer en une recherche positive (et, en effet, autant que notre cadre le comporte, nous nous préoccupons, on l'a vu, d'atteindre ainsi ces ordres de faits dans leur rapport avec notre objet d'étude), - que l'on peut avec quelque fondement considérer et apprécier si, comment, à quelles conditions, avec quelles conséquences possibles ou probables il apparaît que ce droit et ce système se modifieront ou non, ou pourraient être modifiés, dans le sens de ces formulations tirées d'autres sociétés ou de conceptions. Jusque là, que le juste salaire d'un système social où production ou consommation étaient (au moins pour une grande part) soumises à des régulations d'autorité sociale ou corporative, où l'économique était en dépendance, sinon en subordination des régulations éthico-religieuses, ne soit pas appliqué dans le système de l'économie moderne occidentale qui se caractérise par les traits opposés, et peut-être n'y soit pas applicable, cela n'est pas pour étonner qui reconnaît quelque réalité objective dans les constitutions sociales et les liaisons respectivement comportées par chacune ; c'est le contraire qui serait surprenant. Spécialement cette indépendance où, dans nos systèmes économiques présents, l'économique se montre à l'égard de l'éthique, de l'éthico-religieux ou du politique, - indépendance qui est assurément plus grande qu'elle avait jamais été dans les systèmes antérieurs, - peut bien appeler considération, et nous y reviendrons en une autre partie de cette postface ; mais en tout cas cette considération doit, d'un point de vue positif, en traiter et en raisonner par des éléments, observations, présomptions tirées des faits, et non point par simple invocation d'une idéologie qui, si séduisante qu'elle puisse être, manque de liaison assurée, actuelle ou même possible, avec la réalité. - On peut sentimentalement regretter que le travail soit, ou bien proclamer qu'il n'est pas une marchandise. Cela est sans suite effective tant qu'on n'a pas reconnu en fait s'il l'est ou non, ou en quel sens il l'est, et en quel sens ne l'est pas, et ensuite comment il est ou n'est pas tel, par quelles circonstances, par quelle fonction dans l'économie, par quelle analogie ou concurrence ou substitution possible d'un autre agent ayant fonction semblable et qui est bien une marchandise ; et tant qu'on n'a pas recherché et montré comment un système économique de même cadre pourrait se modifier sur ce point sans autres conséquences, ou comment ces conséquences pourraient s'accorder avec telles ou telles autres conditions, jusque-là ces formulations n'ont d'action réelle ou possible que si elles prennent le cadre dont nous allons maintenant traiter ci-après. Mais encore restera-t-il à voir si, par ailleurs, les fins visées ne se trouveraient pas autant ou mieux ou plus tôt atteintes par l'étude positive d'abord poussée sans visée normative de cet ordre.

Une simple et très grosse comparaison de quelques mots éclairera peut-être ces considérations. Il peut paraître regrettable que (l'homme n'ait plus l'œil à facettes multiples et vision circulaire ou du moins supposée telle) de certaines sortes d'animaux par ailleurs inférieurs ; il peut paraître très désirable que l'homme puisse voir en arrière en même temps et aussi bien qu'en avant, et certains pourraient se complaire à imaginer, dessiner, décrire cet homme avec des yeux derrière la tête ; il n'est même pas à exclure des réalisations possibles de la science appliquée dans l'avenir que, par quelque moyen, (greffe, opération, adaptation, etc.), ce résultat soit un jour atteint. Mais à tout esprit d'habitudes quelque peu positives, il apparaîtra que la première et plus utile démarche serait de demander à des physiologistes avertis si et comment cet idéal paraît pouvoir être atteint, c'est-à-dire de se référer avant tout et d'abord à l'étude scientifique de ce qui est, pour savoir ce qui pourra être. Et cette comparaison (moins saugrenue en notre matière qu'il pourrait sembler si l'on se rappelle que, dans le temps même où se sont épanouies tant d'idéologies économiques de cet ordre, il a été aussi, nous raconte-t-on, annoncé à la tribune parlementaire un homme de l'avenir qui serait pourvu d'une queue avec un œil au bout) peut nous servir à annoncer encore notre considération de ci-après : en attendant que la physiologie ait obtenu cette solution, ne serait-il pas déjà d'une bonne réalisation (utilisant du reste en cela une part de science acquise) de recourir tout simplement à un "rétroviseur" ou miroir-arrière approprié ?

3° Il est juste de reconnaître, cependant, qu'une différence notable peut être marquée entre notre domaine et celui des faits physiologiques dont nous prenons cette comparaison : ici les éléments intéressés sont des hommes, c'est-à-dire des êtres plus indépendants dans leur comportement que ne le sont les cellules de l'organisme, et doués de connaissance propre et d'action volontaire, éventuellement inspirée de cette connaissance. Les conceptions et déterminations de ce que le salaire doit être (pour quelque raison, morale, religieuse, ou autre du reste, économique même), si et dans la mesure où elles sont adoptées par les intéressés, par une part d'entre eux, patrons, ouvriers, ou même par le milieu, par l'opinion courante dans ce milieu, n'ont-elles pas une action possible sur les faits eux-mêmes ? Effectivement, dans ces conditions et dans cette mesure, ces conceptions normatives sont proprement des faits, sont une part de la réalité que nous avons à embrasser, et non plus des idées de cabinet. Aussi bien notre étude n'a pas manqué de s'en préoccuper à ce titre. Mais elles ne prennent point par là une valeur préjudicielle et un rôle forcément primordial et décisif. De notre examen de fait qui, avec ces facteurs d'influence possible, s'est efforcé de considérer par une revue objective,

dégagée d'idée préconçue, tous autres d'influence soupçonnable, il nous apparaît en effet que, si ces aspirations des intéressés, ou même du milieu, ont un rôle, et, pour les premières, en de certaines parts du fonctionnement atteint, un rôle indispensable au jeu analysé de ce fonctionnement, elles n'y ont pas cependant une action qui suffise, ni qui décide, ni qui déclenche. Ce résultat même, nous l'avons d'ailleurs reconnu à la condition de nous attacher beaucoup plus à ce que les hommes ou les groupes considérés font bien effectivement, qu'à ce qu'ils disent ou pensent faire. Et il peut se remarquer aussi, d'autre part, que les formules de ces aspirations effectives et d'une action reconnue ne sont pas forcément continues, cohérentes ou réfléchies. C'est qu'en effet, en même temps que leur action dans ces conditions et ces limites, il nous est apparu qu'en un sens ces tendances sont conditionnées autant qu'elles conditionnent, et, si elles contribuent à expliquer des faits, sont aussi expliquées elles-mêmes à leur tour par des faits. Et cela n'est pas pour nous surprendre si effectivement elles sont des faits ; mais pour autant elles en perdent le caractère de norme supérieure et dominatrice que les présentations finalistes sans ou avant étude positive prétendaient leur attribuer.

4° En même temps qu'elle nous fait apparaître ces limitations de leur rôle, encore qu'il soit et reste considérable, notre étude positive nous met aussi en mesure de les comprendre, s'il est vrai qu'elle aboutisse à nous montrer atteintes en fait autrement, et souvent plus largement que par les moyens conçus dans ces formulations finalistes, les fins elles-mêmes visées par ces aspirations.

Par exemple, il nous apparaît que les trade-unions anglaises allaient contre leurs intérêts de classe et contre l'augmentation des salaires recherchée par elles, lorsqu'elles manifestaient contre la guerre des Boers, s'il est du moins à reconnaître comme un fait que l'extension de la domination britannique sur le Transvaal ait assuré le développement et l'augmentation de la production aurifère mondiale ¹. Par exemple encore, les groupements de salariés qui en diverses circonstances demandent une échelle mobile de salaires, selon l'indice des prix de détail, ou, à d'autres époques, et en d'autres conditions, selon le prix du produit, nous apparaîtraient, - si du moins leur action en ce sens était suivie d'effet, ou durablement suivie d'effet, - ne faire exactement que bloquer en l'essentiel de son fonctionnement le mécanisme même par lequel, de façon répétée et bien établie, le salaire s'est montré augmenter (mais, du reste, la réalité est plus forte que les conceptions ; et en fait les tendances en ce sens

¹ Ce n'est pas à dire, du reste, que, dûment averties de cette liaison et de ces conséquences, ces trade-unions, n'auraient pas marqué la même opposition à cette guerre ; mais ç'aurait été pour une autre ordre de raisons, et non économiques.

ont été limitées ou retournées, parfois un peu plus tard qu'il aurait été le plus utile à leurs tenants, mais encore assez à temps pour ne pas contredire au mécanisme éprouvé de progrès). Plus largement l'aspiration de l'ouvrier à augmenter le salaire ou améliorer sa condition, et l'aspiration des groupes ou des partis qui l'ont appuyée, ont visé à réaliser cette amélioration par emprise sur la part du profit dans la valeur des produits et par transfert de ce profit au salaire : il nous apparaît qu'en fait, de façon répétée, moyennant de certaines conditions, l'augmentation du salaire s'est réalisée (et plus forte qu'elle n'aurait été par un transfert même intégral du profit antérieur) en même temps qu'une augmentation du profit, et par des facteurs expliquant l'une et l'autre, mais faisant celle-ci condition de celle-là.

Cette insuffisance dans la conception par les intéressés eux-mêmes des moyens les plus efficacement appropriés à leurs fins n'est, du reste, pas spéciale aux intéressés ouvriers : par exemple telles aspirations de certains milieux ou groupements patronaux, qui prétendent à une amélioration à la fois de la rémunération ouvrière et de l'avantage patronal grâce à certaines formules-panacées d'établissement du salaire, manquent simplement d'ordinaire à considérer tels et tels éléments de la psychologie ouvrière qui sont des faits et suffisent à mettre en échec l'attente par ailleurs conçue ; et si cet échec ne se manifeste pas ou pas entier, c'est qu'en fait et en dehors de ces formules ces éléments auront été ménagés ou même favorisés par ailleurs ².

Ces divers exemples et d'autres encore qui pourraient se fonder sur les résultats de notre étude signifient simplement, au total, que dans notre domaine de faits économiques d'une réalité aussi effective à la fois et aussi complexe, les actions et aspirations des intéressés ou encore celles des administrations et de la collectivité publique, même si elles s'efforcent d'être conscientes et réfléchies, ont grande chance de méconnaître ou d'ignorer telles ou telles parts de cette réalité et plus encore de son évolution probable ou possible ³. En effet, préoccupés de l'immédiat et du futur immédiat, obligés de se décider tout de suite et sur tous les points, ils n'ont pas le souci et souvent pas les loisirs, ou les moyens, de faire une étude objective suffisante, et notamment assez étendue ou assez rétrospective, de tout ce qui concerne l'objet de cet intérêt immédiat, de tous les concomitants, de toutes les liaisons ou répercussions qui peuvent s'être rencontrés déjà dans une expérience plus large et suivie et éclairer l'orientation et l'interprétation du cas présent. Même sur ce qui est à rechercher ou à éviter pour atteindre à l'objet de leurs tendances

² Cf. notre Cours d'économie politique 1928-29, 7ème leçon et 1929-30, 16e-19e leçons.

³ Notamment les très probantes expériences apportées à cet égard par l'application de fait des législations et institutions de régulation des salaires. Cf. notre Cours d'économie politique, 1928-29, 36e leçon, et 1929-1930, 12e leçon.

essentielles, et surtout s'il s'agit de résultats à échéance plus ou moins différée, leur avis, s'il n'est pas précédé et appuyé d'une telle étude, n'est pas forcément exact : pas plus que l'opinion du malade lui-même ne sait, en dehors de l'avis du médecin, discerner exactement entre la souffrance qui indique une maladie et la souffrance condition de la guérison ultérieure, et encore moins discerner sûrement la maladie qui n'est pas accompagnée de souffrance et moins encore et en tous cas les remèdes appropriés et effectifs, s'il en est. Mais cette opinion du malade est, en tout état de cause, un élément utile de diagnostic pour le médecin.

De toutes façons, donc, il apparaît que même pour la pratique et pour l'application à telle ou telle fin, il n'y a point avantage à partir de conceptions directement finalistes et point possibilité, en tout cas, de réussir simplement par elles. Le plus sûr moyen d'atteindre à ces fins, et même le seul sûr, est de pouvoir se diriger sur elles fondé sur une connaissance scientifique de la matière ; même si celle-ci n'est pas tout de suite en état de s'établir satisfaisante à tous égards et de donner réponse assurée à toutes les questions, il y a tout de même avantage à savoir au juste ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas de science. Sans doute la pratique ne peut attendre et se trouve bien obligée de se décider, même si l'attitude scientifique est encore le doute ou même l'ignorance ; encore gagne-t-elle à savoir au juste où commence, mais aussi où finit ce doute ou cette ignorance. Et du reste un effort, même limité, pour une reconnaissance objective d'une part de notre réalité suffit à dégager déjà plus d'une indication et davantage encore plus d'une contre-indication ou d'une réserve, d'autant plus utiles qu'elles se montrent différentes de l'attente commune et des anticipations hâtives et insuffisamment informées.

Ici, comme ailleurs, nous devons essayer de connaître et comprendre les faits, avant de les juger et avant de vouloir agir sur eux, et c'est encore la première tâche afin de les juger et avant de vouloir agir sur eux. Mais encore comment aurons-nous cette connaissance et cette intelligence de la réalité ? On l'a cherchée par la voie rationnelle et on l'a cherchée par la voie empirique : c'est ce que nous avons maintenant à examiner.

Fin du texte.